

BOURSE SOLIDARITE VACANCES DE L'ANCV

La Bourse Solidarité Vacances (BSV) est un programme de l'ANCV qui permet à des personnes aux revenus modestes d'accéder à des séjours, loisirs ou solutions de transport à tarifs solidaires. Elle s'adresse notamment aux familles à revenus modestes, aux adultes isolés, aux jeunes de 16 à 25 ans, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ou gravement malades, ainsi qu'à leurs proches aidants.

Le dispositif n'est pas accessible directement aux particuliers. Pour en bénéficier, il faut passer par un organisme conventionné avec l'ANCV : association, collectivité, service social, structure socio-éducative ou médico-sociale, etc. Cet organisme accompagne la personne dans la préparation du séjour et effectue la réservation via la plateforme BSV.

Les bénéficiaires doivent être autonomes dans la préparation de leur départ et pouvoir s'intégrer dans un site collectif de vacances. Des conditions de ressources s'appliquent : l'ANCV indique notamment un quotient familial Caf inférieur ou égal à 1 000 €, ou un plafond de revenu fiscal de référence qui varie selon le nombre de parts fiscales.

À noter : Il s'agit d'une offre solidaire de séjours, loisirs ou transports proposée à prix réduit par des professionnels partenaires de l'ANCV.

<https://www.ancv.com/bourse-solidarite-vacances-bsv>

Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) :

36 boulevard Henri Bergson

95200 - Sarcelles

<http://www.ancv.com>